



Grand Roanne : évaluer en interne pour améliorer le pilotage et le relais vers le droit commun

Comment préserver le rôle initial de la politique de la ville qui est d'encourager l'innovation afin de transformer le droit commun ? Comment organiser la mise en œuvre d'un contrat de ville à l'échelle intercommunale ? Deux questions centrales auxquelles la communauté d'agglomération du Grand Roanne a su apporter des réponses, avec la mise en place d'une évaluation interne et en continu. Sylvie Marié, chargée de mission évaluation et développement durable, nous expose le rôle bénéfique de cette démarche.

L'agglomération du Grand Roanne, regroupant les communes de Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau, Villerest et Commelle-Vernay, s'est engagée dans la politique de la ville en 2000 via un contrat de ville. L'évaluation a tout de suite été perçue comme un élément déterminant de la réussite des projets engagés. Le choix d'une **évaluation en interne**, sur 3 ans, a été fait pour créer une dynamique d'évaluation, acquérir une méthode et des outils et pouvoir réinjecter des résultats au fur et à mesure en vue de constituer une aide au pilotage.

ARTICULATION DES ÉCHELLES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Le premier rapport d'évaluation présenté fin 2004 a mis en évidence un manque de **lisibilité du portage** du contrat de ville : si la Communauté d'agglomération du Grand Roanne était à même de coordonner administrativement le contrat de ville, elle pouvait difficilement impulser une politique sociale d'envergure intercommunale, faute de véritable compétence en matière sociale. Les recommandations effectuées dans le rapport d'évaluation ont pu engendrer des améliorations. Notamment : une **meilleure collaboration** entre les services de Grand Roanne **Agglomération** et ceux des **communes**, l'organisation de réunions thématiques associant les services communaux et les porteurs de projets, une **présence renforcée du service politique de la ville sur le terrain** avec par exemple la participation aux réunions de comités de quartier...

Ces améliorations se sont produites dans un contexte favorable : mise en place d'une dynamique partenariale initiée et portée par les Centres communaux d'action sociale en 2004, volonté de l'État à partir de 2003 de tenir un rôle d'« État animateur » par un pilotage plus local du contrat (rôle renforcé de la sous-préfecture).

DROIT COMMUN ET DROIT SPÉCIFIQUE

L'évaluation a par ailleurs rappelé le rôle des crédits de la politique de la ville, à savoir le financement d'opérations expérimentales ou innovantes ayant vocation –

en cas de succès – à être financées par le droit commun. Or, l'évaluation a mis en évidence, dans le cadre d'une analyse annuelle des données physico-financières, la réalité de la pratique : **la part de subventions reconduite d'année en année restait élevée**. Ainsi, 49 % des actions financées en 2003 étaient des actions ayant bénéficié des crédits spécifiques politique de la ville en 2000.

Le premier rapport d'évaluation a préconisé de se saisir d'un outil déjà existant, les **comités de programmation**, pour réfléchir aux possibilités de financement de droit commun pour les actions pérennes. En effet, la mise en place des comités de programmation qui associent les financeurs, les services politiques de la ville du Grand Roanne et de la ville de Roanne et les porteurs de projets, conviés pour la présentation et l'argumentation de leur projet, a permis une **meilleure connaissance des dossiers**. Ils ont **facilité la recherche de financement de droit commun**. Cette évolution dans la mise en œuvre du contrat a été encore renforcée par la réduction de l'enveloppe 2005 et la nécessité de rechercher des financements de droit commun pour des actions nécessitant d'être pérennisées.

Cet objectif s'est donc **traduit concrètement** avec en 2004, 7 actions (bénéficiant en 2003 de crédits spécifiques politique de la ville) reprises sur des financements de droit commun ; en 2005, 4 actions supplémentaires et en 2006, 3 actions reprises.

Ce relais pris par des financements de droit commun se réalise plus spécialement pour les **thématiques parentalité et actions jeunesse**.

QUELLES PERSPECTIVES AU VU DE CES CONSTATS ?

Cette évolution se concrétise par ailleurs par une programmation 2006 comprenant 15 actions nouvelles financées, soit un **recentrage sur les objectifs initiaux de la politique de la ville** par rapport à 2003. Les derniers travaux d'évaluation ont présenté au comité de pilotage des recommandations pour une **poursuite de cette logique dans les Contrats urbains de cohésion sociale**. Mais celle-ci pourra-t-elle être suivie d'effet compte tenu d'une géographie prioritaire plus restrictive (quid des actions financées sur ces quartiers ne figurant plus en géographie prioritaire ?) et d'une **baisse attendue des financements** de la Caisse d'allocations familiales, financement cruciaux pour le développement de projets portés par les centres sociaux notamment ? ■

Sylvie MARIÉ